

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 343S-CX-1477**

concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-troisième réunion spéciale tenue le mercredi 8 décembre 2010 à 7 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

**ATTENDU** l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne no 1 de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire;

**ATTENDU** la présentation, les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation du recteur à titre de président du comité du budget;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DONNER** un avis favorable au recteur afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général